

# Suivi des délais de paiement : 2024

Dans le cadre d'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

- 1) la date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
- 2) la date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
- 3) la date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
- 4) le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises<sup>1</sup> et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

---

<sup>1</sup> Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

# SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie<sup>2</sup>

Période : 01/01/2024 et 31/03/2024

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
<b>Police Fédérale</b>	10.115	42	21	5
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	1.715	40	15	3
<b>SPF BOSA</b>	2.221	22	11	3
<b>SPF Chancellerie</b>	1.185	34	22	6
<b>SPF Economie</b>	4.194	30	19	3
<b>SPF Emploi</b>	1.292	39	25	4
<b>SPF Intérieur</b>	11.512	39	22	3
<b>SPF Justice</b>	25.395	72	43	10
<b>SPF Mobilité</b>	1.585	51	20	3
<b>SPF Santé Publique</b>	3.315	58	33	6
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	1.896	34	5	3
<b>SPP Intégration Sociale</b>	216	39	11	3
<b>SPP Politique Scientifique</b>	298	16	8	3
<b>Total</b>	<b>64.939</b>	<b>52</b>	<b>29</b>	<b>7</b>

<sup>2</sup> La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP en 2024.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 29 jours seulement. Cela ne dépasse pas les 30 jours pour la majorité des SPF et SPP.

En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées. Les statistiques de paiements des frais de justice sont présentées plus bas dans ce rapport.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 52 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoi de la facture.

**Tableau 2 : Délai de paiement par rapport à la date de scan par mois**  
**Période : 01/01/2024 et 31/03/2024**

	Jan	Fév	Mar
<b>Police Fédérale</b>	19	20	23
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	17	15	13
<b>SPF BOSA</b>	14	8	8
<b>SPF Chancellerie</b>	23	25	17
<b>SPF Economie</b>	17	24	12
<b>SPF Emploi</b>	27	24	24
<b>SPF Intérieur</b>	30	21	14
<b>SPF Justice</b>	34	67	33
<b>SPF Mobilité</b>	20	20	22
<b>SPF Santé Publique</b>	31	38	31
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	6	5	5
<b>SPP Intégration Sociale</b>	10	13	9
<b>SPP Politique Scientifique</b>	9	9	6
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>24</b>

### Tableau 3 : Nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2024 et 31/03/2024

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Police Fédérale</b>	6.206	61%	2.160	21%	946	9%	802	8%
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	1.151	67%	412	24%	120	7%	34	2%
<b>SPF BOSA</b>	1.903	86%	165	7%	118	5%	35	2%
<b>SPF Chancellerie</b>	628	53%	352	30%	164	14%	41	3%
<b>SPF Economie</b>	2.545	61%	898	21%	551	13%	200	5%
<b>SPF Emploi</b>	604	47%	314	24%	266	21%	108	8%
<b>SPF Intérieur</b>	6.401	56%	2.497	22%	1.863	16%	752	7%
<b>SPF Justice</b>	8.475	33%	11.160	44%	3.214	13%	2.546	10%
<b>SPF Mobilité</b>	855	54%	502	32%	169	11%	59	4%
<b>SPF Santé Publique</b>	694	21%	1.455	44%	890	27%	276	8%
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	1.829	96%	42	2%	22	1%	3	0%
<b>SPP Intégration Sociale</b>	183	85%	15	7%	17	8%	1	0%
<b>SPP Politique Scientifique</b>	274	92%	19	6%	5	2%	0	0%
<b>Total</b>	<b>31.748</b>	<b>49%</b>	<b>19.991</b>	<b>31%</b>	<b>8.345</b>	<b>13%</b>	<b>4.857</b>	<b>7%</b>

Sur la base des paiements effectués de 2024, l'on constate que 49% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 31% dans les 15 à 30 jours, 13% dans les 30 à 60 jours, et 7% après 60 jours. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

## Tableau 4: Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2024 et 31/03/2024

	Jan	Fév	Mar
<b>e-invoicing</b>	32%	28%	34%
<b>e-mail</b>	43%	42%	41%
<b>Scanning papier</b>	25%	30%	25%

Le tableau montre l'utilisation de la facturation électronique en 2024. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 34% en mars 2024. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM est 25% en mars 2024.

## Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Nous nous basons sur la date de base. Pour les chiffres du SPF Justice concernant les frais de justice, nous nous référons aux données en annexe, fournies par le SPF Justice.

## Tableau 5 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de base - après la date de saisie

Période : 01/01/2024 et 31/03/2024

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de base	Par rapport à la date de saisie
<b>Défense</b>	19.201	35	14	5
<b>SPF Finances</b>	9.077	31	14	4
<b>Total</b>	<b>28.278</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>4</b>

Aan de FOD BOSA

**ANNEE 2024 : Trimestres Q1 2024**

Statistiques de paiements SPF Justice, partie "frais de justice"

Budget sectie 12 : BA 12.56.03.121140, BA12.56.03.121141, BA12.56.03.121142 en BA 12.56.03.121143

En Q1 2024, les volumes de paiement suivants ont été inclus dans les frais de justice :

- Nombre de pièces payées : **64.844**
- Délai moyen entre la date de réception de la réclamation au bureau de taxation et le paiement : **33 jours**

**Délai de paiement - Frais de Justice – Jan-mars 2024 : Paiements entre le 01/01/2024 et le 01/04/2024**

<b>Nombre de documents</b>	<b>Jusqu'à 30 jours</b>	<b>Entre 31 et 60 jours</b>	<b>Entre 61 et 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>	<b>Moyenne</b>
64.844	49.580	12.703	1.310	1.251	<b>33 jours</b>

**76%** des réclamations ont été payées dans les 30 jours suivant la réception de bureau de taxation locale.

Le délai de paiement a augmenté en raison l'insuffisance du budget 2023, ce qui a retardé les paiements jusqu'à ce que le budget 2024 soit disponible.